



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Préfet de région

Courrier arrivé le

Direction régionale des  
affaires culturelles

à

12 AVR. 2018

Service régional de  
l'archéologie

Préfecture des Deux Sèvres

SCSI

Affaire suivie par :  
Jérôme PRIMAULT  
05 49 36 30 64

4 Rue Du Guesclin

jerome.primault@culture.gouv.fr

79000 NIORT

Références : IA0792081800002-1

À l'attention de Nelly Pillet,

Bordeaux, le 06 AVR. 2018

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** LA PEYRATTE (DEUX-SEVRES), Carrière de la Peyratte  
AEU 79 2018 19 CMGO  
Votre courrier du 12 mars 2018  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 mars 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles  
et par délégation,  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE